

# DELIBERATIONS N°23-175 DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MONTARGOISE ET RIVES DU LOING

Nombre de conseillers en exercice : 57

- - - présents : 39  
- - - votants : 53

Envoyé en préfecture le 12/07/2023

Reçu en préfecture le 12/07/2023

Publié le

ID : 045-244500203-20230627-23\_175BIS-DE



Date de la convocation : 21/06/2023

## **Objet : Rapport d'activités 2022 de la Société des Crématoriums de France pour la délégation de service public du crématorium intercommunal de l'Agglomération Montargoise**

L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS, le VINGT-SEPT JUIN à dix-huit heures, les membres du Conseil de la Communauté, dont les noms suivent, se sont réunis dans la salle Girodet – 1, rue du Faubourg de la Chaussée à MONTARGIS, sous la Présidence de Monsieur BILLAULT.

**Présents** : Mmes et MM. DUPATY, BOUQUET, ABRAHAM, BEDU, CARNEZAT, LAVIER, TURBEAUX-JULIEN, GUERIN, BELLIERE, DEMAUMONT, RAMBAUD, MANAÏ-AHMADI, ÖZTÜRK, FAURE, LOISEAU, PIERRATTE, BÉGUIN, LANGRAND, DUCHÊNE, GODEY, DIGEON, VAREILLES, HOUDRÉ, CHARLES, VATRIN, BOURRY, NOTTIN, MASSON, LAURENT, DE LAPORTE, GAILLARD, LORENTZ, LELIEVRE, BILLAULT, SERRANO, TOURATIER, COULON, PASQUET, BASCOP.

Mme FEVRIER avait donné pouvoir à Mme CARNEZAT, M. SALL à M. LAVIER, M. MIREUX à M. BILLAULT, Mme HEUGUES à M. DEMAUMONT, Mme PASCAUD à M. ÖZTÜRK, M. CHRISTODOULOU à M. MASSON, Mme MOUTAUX à M. RAMBAUD, M. BOURILLON à Mme PIERRATTE, M. TERRIER à Mme CHARLES, M. DELANDRE à M. VAREILLES, M. LÉON à M. DIGEON, M. DESRUMAUX à Mme BASCOP, Mme GADAT-KULIGOWSKI à Mme SERRANO, M. PRIGENT à M. FAURE.

**Absents** : M. GABORET, Mme MASTYKARZ, Mme PROCHASSON.

Monsieur GAILLARD remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ;

Vu la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

Vu l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise les modalités de compte-rendu des rapports des délégués de services publics et dispose qu'ils sont soumis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante pour qu'elle en prenne acte ;

Vu l'article L 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose, depuis la loi n° 2002-276 du 27 février 2002, que la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) doit examiner ces rapports chaque année ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°16-308 en date du 16 décembre 2016 approuvant le contrat de délégation de service public du Crématorium Intercommunal de l'Agglomération Montargoise conclu avec la Société des Crématoriums de France ;

Vu l'avis du Bureau en date du 20 juin 2023 ;

Considérant que le rapport a été présenté à la Commission Consultative des Services Publics Locaux le 21 juin 2023 ;

Considérant que le rapport a été présenté à la Commission des Travaux du 6 juin 2023

Considérant les éléments fournis dans le rapport annuel joint, adressé, pour l'exercice 2022, par la Société des Crématoriums de France (SCF), comprenant notamment un rapport d'activités et de qualité de service ainsi que les comptes relatifs à l'exécution de la délégation de service public ;

Après en avoir délibéré,

**Article 1<sup>er</sup>** : Prend acte de la présentation du rapport d'activités 2022 de la Société des Crématoriums de France (SCF) pour la délégation de service public du Crématorium Intercommunal de l'Agglomération Montargoise.

**Article 2** : Cette délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet, Madame le Comptable public et Mesdames et Messieurs les Maires des Communes membres pour présentation au premier Conseil Municipal suivant la réception de la présente délibération.

Fait à Montargis, le 27 juin 2023

Le Président de la Communauté d'Agglomération,

\* Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire et la publication électronique de cet acte à compter du :

**12 JUL. 2023**

\* Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la date de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par voie postale (28, rue de la Bretonnerie, 45057 ORLEANS) ou par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site internet

<https://www.telerecours.fr>

Le Président,

**Jean-Paul BILLAULT**



Le Président,

**Jean-Paul BILLAULT**

Le Secrétaire de séance,  
**Michel GAILLARD**

Envoyé en préfecture le 12/07/2023

Reçu en préfecture le 12/07/2023

Publié le

ID : 045-244500203-20230627-23\_175BIS-DE



# Rapport d'activités 2022 de la Société des Crématoriums de France pour la délégation de service public du crématorium intercommunal de l'Agglomération Montargoise

## 1 – LES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DU CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

### Objet de la délégation

Envoyé en préfecture le 12/07/2023

Reçu en préfecture le 12/07/2023

Publié le

ID : 045-244500203-20230627-23\_175BIS-DE

S<sup>2</sup>LO

La Communauté d'Agglomération a confié au 1<sup>er</sup> janvier 2017 à un délégataire, la gestion et l'exploitation du Crématorium Intercommunal de l'Agglomération Montargoise, sis : 400 rue de Pisseux – 45200 AMILLY. Cet établissement, d'une superficie initiale de 438 m<sup>2</sup> regroupe deux parties distinctes conformément à la réglementation en vigueur : une partie publique et une partie technique. Il dispose d'un parking extérieur de 50 places (commun au parking du cimetière), d'un bureau et de sanitaires.

Nature du contrat de concession : Délégation de service public.

Date d'attribution du contrat : 16 décembre 2016.

Durée du contrat : 10 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Echéance du contrat : 31 décembre 2026.

Dénomination sociale et coordonnées du délégataire :

SCF (Société des Crématoriums de France) – 17 rue de l'Arrivée – 75015 PARIS

Président : Alain POUGET

Responsable de la délégation : Cédric TROUBOUL

### Habilitation

L'habilitation pour la gestion et l'utilisation du crématorium a été délivrée à SCF par arrêté du Préfet du Département du Loiret sous le n° 16-45-008 à compter du 29 décembre 2016 pour 6 ans.

### Caractéristiques générales du contrat

Le contrat de délégation de Service public avec la Société des Crématoriums de France (SCF) a pour objet :

- La gestion et l'exploitation du crématorium dans le cadre du présent contrat de délégation de service public,
- La gestion et l'exploitation du jardin du souvenir et des columbariums,
- L'extension et la modernisation du crématorium ainsi que la fourniture des équipements de crématorium qui y sont associés (four, pulvérisateur et matériel nécessaire).

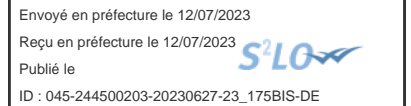
Le Délégataire, responsable du service, est autorisé à percevoir directement des redevances auprès des usagers. Il exploite le service à ses risques et périls. L'Agglomération Montargoise conserve le contrôle de l'exécution du service et pourra exiger à cette fin, la communication de tous renseignements nécessaires à l'exercice de ses droits et obligations.

## 2 – ACTIVITÉ DU CRÉMATORIUM

### CREMATIONS ESTAMPILLÉES

Le nombre de crémations estampillées en 2022 est de 1392, soit une diminution de -0,1% par rapport à 2021.

La répartition des 1392 crémations réalisées en 2022 est la suivante : 1361 crémations « adultes », 11 crémations « enfants », 20 crémations de restes mortels.



### ↳ Crémations de pièces anatomiques humaines

Le nombre de crémations de pièces anatomiques humaines en 2022 est de 21.

La répartition de l'ensemble des crémations pour l'année 2022 est la suivante :

Type de crémations	Janv.	Févr.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct.	Nov.	Déc	Total
Crémation	113	119	125	103	125	122	85	127	116	118	112	127	1392

## 3 – LES CONDITIONS D'EXECUTION DU SERVICE PUBLIC :

### ↳ Effectifs :

L'effectif est composé des personnes suivantes :

#### SCF :

- Directeur d'établissement : Christophe MEUNIER
- 4 assistantes funéraires : Nadine LANDON (Départ retraite au 31/12/2022)  
Aurélie MESSINA  
Sandrine CLOIX  
Mélanie LEJUSTE

Les agents sont polyvalents. Ils effectuent les tâches administratives, accueillent les familles, conduisent les opérateurs funéraires, mènent les cérémonies, pilotent l'appareil de crémation, etc...

#### Qualification des personnels

- Directeur d'établissement
  - Christophe MEUNIER diplôme de responsable d'agence (niveau 6) et conseiller funéraire (niveau 4)
- Conseillères funéraires - niveau 4
  - Nadine LANDON
  - Aurélie MESSINA
  - Sandrine CLOIX
  - Mélanie LEJUSTE

### 3.2 - HORAIRES

Le crématorium est ouvert au public :

Du lundi au vendredi de 9h00 - 12h00 et 14h00 – 17h00.

Sur réservation du lundi au vendredi de 8 h 00 à 9 h 00, de 12 h 00 à 14 h 00 et de 17h00 à 19h00.

Sur réservation le samedi de 9h00 à 17h00.

L'accueil des familles, les crémations et les remises d'urnes sont réalisés du lundi au vendredi et le samedi sur réservation, à l'exception des dimanches et jours fériés. Une permanence téléphonique est assurée 7 jours sur 7.

**3.3 – TARIFS APPLICABLES AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2022**

	2021		2022	
	H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.
<b>Prestations de Service Public</b>				
<b>1. Service de la crémation</b>				
Crémation adulte	450.62 €	540.74 €	462.23 €	554.68 €
Crémation enfant de 1 à 12 ans inclus	246.98 €	296.38 €	253.34 €	304.01 €
Crémation enfant de moins d'un an	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
<b>2. Crémation de personnes dépourvues de ressources suffisantes</b>				
Crémation et fourniture urne ou dispersion des cendres (sur présentation du certificat d'indigence d'une commune de la Communauté d'Agglomération)	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
<b>3. Crémation de restes de corps exhumés et pièces anatomiques</b>				
Restes exhumés d'un corps inhumé depuis moins de 5 ans	493.95 €	592.74 €	506.68 €	608.02 €
Restes exhumés d'un corps inhumé depuis plus de 5 ans	246.98 €	296.38 €	253.34 €	304.01 €
Crémations restes mortels à la demande d'une collectivité	740.93 €	889.12 €	760.02 €	912.02 €
Pièces anatomiques : conteneur de 10 kg et 50 litres max. (Petit modèle)	82.15 €	98.58 €	84.27 €	101.12 €
Pièces anatomiques : conteneur de 30 kg et 100 litres max. (Moyen modèle)	246.98 €	296.38 €	253.34 €	304.01 €
Conteneur de 60 kg et 200 litres max. (Grand modèle)	493.95 €	592.74 €	506.68 €	608.02 €
<b>Autres prestations</b>				
Mise à disposition de la salle de recueillement et accompagnement dans le cadre d'une crémation	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus
Mise à disposition de la salle de recueillement et accompagnement dans le cadre d'une inhumation	124.79 €	149.75 €	128.00 €	153.60 €
Conservation de l'urne au crématorium (forfait mensuel au-delà de 4 mois)	56.15 €	67.38 €	57.60 €	69.12 €
Fourniture d'une urne standard (dans le cas exceptionnel où l'urne fournie par l'opérateur funéraire ne serait pas de capacité suffisante pour contenir la totalité des cendres)	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Salon des retrouvailles	83.19 €	99.83 €	85.34 €	102.41 €

**Tarifs pour l'espace cinéraire (TVA 20 %) :**

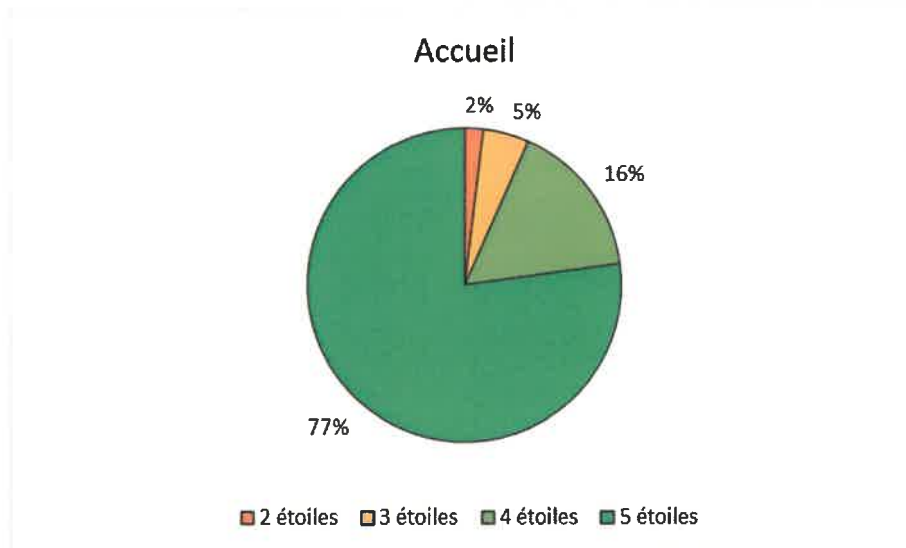
	2021		2022	
	H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.
<b>Dispersion des cendres</b>				
Dispersion des cendres dans l'espace aménagé	62.39 €	74.87 €	64.00 €	76.80 €
<b>Case individuelle en sous-sol</b>				
Location pour une durée de 5 ans	207.98 €	249.58 €	213.34 €	256.01 €
Location pour une durée de 15 ans	519.95 €	623.94 €	533.35 €	640.02 €
Location pour une durée de 30 ans	1 143.89 €	1 372.67 €	1 173.37 €	1 408.04 €
Location pour une durée de 50 ans	1 871.82 €	2 246.18 €	1 920.06 €	2 304.07 €
<b>Case en columbarium collectif</b>				
Location pour une durée de 5 ans	415.96 €	499.15 €	426.68 €	512.02 €
Location pour une durée de 15 ans	1 039.90 €	1 247.88 €	1 066.70 €	1 280.04 €
Location pour une durée de 30 ans	2 079.80 €	2 495.76 €	2 133.40 €	2 560.08 €
Location pour une durée de 50 ans	3 431.67 €	4 118.00 €	3 520.11 €	4 224.13 €
<b>Gravures</b>				
Gravure d'une plaque de columbarium	103.99 €	124.79 €	141.04 €	169.25 €
Gravure d'une plaque au puits de dispersion	52.00 €	62.40 €	106.85 €	128.22 €

Conformément au contrat de délégation de service public, les tarifs du crématorium ont donc augmenté de +2,5% à compter du 1er janvier 2022 par rapport à 2021.

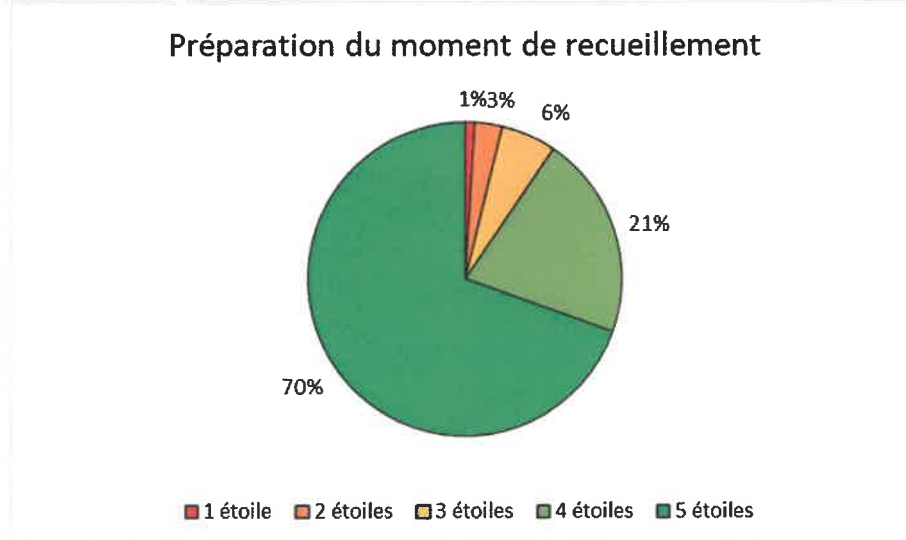
**3.4 – ELEMENTS D'ANALYSE DE LA QUALITE DE SERVICE - ANNEE 2022**

Le crématorium intercommunal de l'Agglomération Montargoise mesure la satisfaction des familles via les outils informatiques suivants :

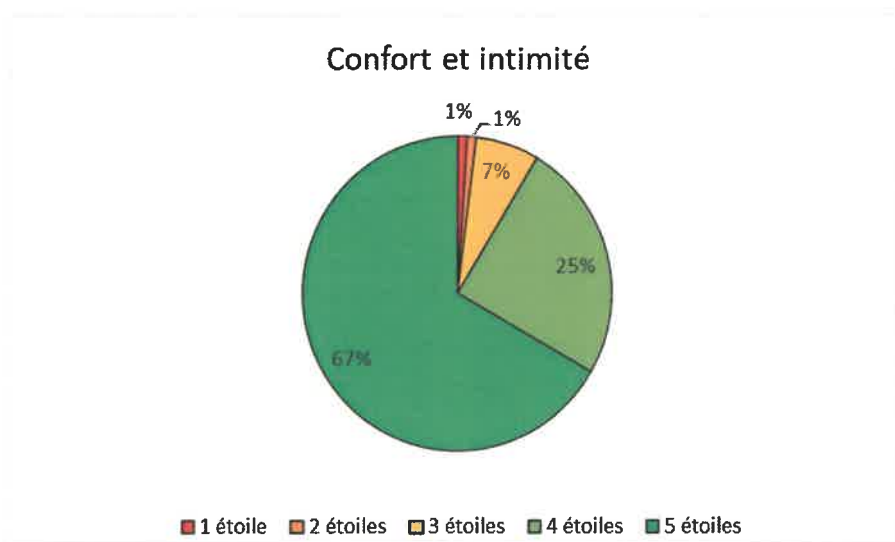
**Question N°1 : Etes-vous satisfait de l'accueil qui a vous a été réservé ?**



**Question N°2 : Comment évaluez-vous la préparation du moment de recueillement ?**



**Question N°3 : Avez-vous trouvé le confort et l'intimité nécessaire dans cet établissement ?**



### 3.5 - RAPPORT TECHNIQUE

#### ↳ TRAVAUX (2022)

- L'ensemble des prestations d'entretien représente un investissement total de 2 847 €

### 4 – LES COMPTES DE LA DELEGATION

Les comptes et les résultats de l'exercice 2022 du Crématorium Intercommunal de l'Agglomération Montargoise, relatifs à l'exécution de la délégation de service public par la SCF sont les suivants :

Montants en €	2021	2022	Var 2022/21 (€)	Var 2022/21 (%)
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>640 506</b>	<b>699 288</b>	<b>58 782</b>	<b>9%</b>
Achats (y compris variations des stocks)	(42 454)	(49 469)	(7 015)	17%
Achats d'articles funéraires	(4 910)	(6 665)	(1 754)	36%
Eau	(1 293)	(526)	767	-59%
Gaz	(15 336)	(20 181)	(4 845)	32%
Electricité	(6 903)	(6 814)	89	-1%
Réactifs unité de filtration	(3 472)	(4 391)	(919)	26%
Fournitures administratives et équipements	(10 539)	(10 892)	(354)	3%
<b>Services extérieurs</b>	<b>(65 186)</b>	<b>(55 621)</b>	<b>9 565</b>	<b>-15%</b>
Entretien et réparations sur biens immobiliers	(19 258)	(16 116)	3 142	-16%
Entretien et maintenance sur biens mobiliers	(3 360)	(366)	2 994	-89%
Maintenance et contrôle des équipements de crémation et filtration	(39 699)	(33 855)	5 844	-15%
Autres dépenses (assurance, télésurveillance, etc..)	(2 869)	(5 284)	(2 415)	84%
<b>Autres services extérieurs</b>	<b>(8 915)</b>	<b>(9 724)</b>	<b>(810)</b>	<b>9%</b>
Communication et télécommunications	(6 790)	(5 809)	982	-14%
Autres charges (frais bancaires, déplacements, etc..)	(2 124)	(3 916)	(1 791)	84%
<b>Impôts et taxes</b>	<b>(27 269)</b>	<b>(11 180)</b>	<b>16 089</b>	<b>-59%</b>
<b>Charges de personnel</b>	<b>(175 381)</b>	<b>(200 661)</b>	<b>(25 280)</b>	<b>14%</b>
<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>(110 924)</b>	<b>(114 887)</b>	<b>(3 963)</b>	<b>4%</b>
Redevance fixe et frais de contrôle	(15 599)	(15 500)	100	-1%
Redevance variable sur CA	(15 374)	(12 000)	3 374	-22%
Frais de structure &/ou siège	(79 273)	(87 387)	(8 114)	10%
Charges diverses de gestion courante	(678)	(1)	677	-100%
<b>Dotations aux amortissements</b>	<b>(204 097)</b>	<b>(214 759)</b>	<b>(10 662)</b>	<b>5%</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>6 281</b>	<b>42 986</b>	<b>36 705</b>	<b>584%</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>n.a.</b>
<b>Resultat exceptionnel</b>	<b>(1 976)</b>	<b>0</b>	<b>1 976</b>	<b>n.a.</b>
<b>Résultat net avant impôt</b>	<b>4 305</b>	<b>42 986</b>	<b>38 681</b>	<b>899%</b>